



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B(S-XXIII)/3
30 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-troisième session extraordinaire
Genève, 12-16 juin 2006
Point 3 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DES TROIS PILIERS DE LA CNUCED

Rapport du secrétariat de la CNUCED*

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. Introduction	2
II. Recherche et analyse	3
III. Formation de consensus	6
IV. Coopération technique	13

* La date de publication de ce document s'explique par des retards pris dans sa préparation.

I. INTRODUCTION

1. Conformément au paragraphe 9 du Consensus de São Paulo, le Conseil du commerce et du développement doit procéder en 2006 à un examen à mi-parcours. Le présent document rend compte de l'action menée dans les trois grands domaines qui constituent les piliers de la CNUCED: recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique¹.

2. La CNUCED est un organisme fondé sur le savoir, dont la mission est axée sur le commerce et le développement. Cette orientation s'est renforcée au fil des ans, avec l'adaptation constante de l'institution aux transformations rapides de l'économie mondiale et à l'évolution des besoins des pays en développement.

3. La CNUCED exerce des fonctions étroitement liées mais distinctes, idée qui a été clairement énoncée à la huitième session de la Conférence, tenue à Carthagène (Colombie) en 1992. À maints égards, cette session a marqué un tournant dans l'histoire de la CNUCED, qui s'est vu confier un rôle nouveau dans les négociations multilatérales et le débat d'orientation international. L'Engagement de Carthagène définit ainsi ce rôle:

«La CNUCED devrait encourager un consensus international sur des principes et des stratégies d'action aux niveaux national et international visant à améliorer les perspectives de développement des États membres, en particulier des pays en développement. Elle devrait également permettre un échange de données d'expérience entre les pays membres, de façon qu'ils puissent en tirer les enseignements voulus pour élaborer et mettre en œuvre des politiques appropriées aux niveaux national et international, ainsi qu'en matière de coopération économique internationale... Conformément à ce mandat, les fonctions de la CNUCED sont l'analyse des politiques; une activité intergouvernementale de discussion, d'élaboration de consensus et de négociation; la surveillance, l'exécution et le suivi [ainsi que] la coopération technique.»

4. L'exécution du programme de travail de la CNUCED a été confiée à cinq grandes divisions, organisées verticalement. Le maintien de la cohérence entre les trois piliers s'inscrit donc aussi dans une structure verticale formant un tout. Toutes les divisions font des analyses et des recherches sous une forme ou sous une autre, dont les résultats sont présentés pour examen au Conseil du commerce et du développement ou à ses organes subsidiaires. Les activités d'assistance technique correspondantes sont mises sur pied et gérées par les divisions elles-mêmes, leur intensité variant en fonction de la demande et de l'offre.

5. L'intérêt et la spécificité des trois piliers de la CNUCED ont été de nouveau soulignés dans les textes intitulés «l'Esprit de São Paulo» et «le Consensus de São Paulo». Aux termes de l'Esprit de São Paulo (par. 1), la CNUCED «a aussi servi de cadre irremplaçable pour promouvoir les interactions entre commerce et développement, dans une optique aussi bien nationale qu'internationale, dans les domaines d'activité relatifs aux trois piliers de son mandat». Dans le Consensus de São Paulo (par. 3), il est dit que la CNUCED, «[e]n s'appuyant sur les

¹ Le Conseil se fondera aussi sur la documentation établie pour la première partie de sa vingt-troisième session extraordinaire, en particulier sur le document TD/B(S-XXIII)2/Add.2, ainsi que sur les rapports annuels de la CNUCED pour 2004 et 2005.

trois grands piliers de ses activités, à savoir la formation de consensus, les travaux de recherche et d'analyse des politiques et l'assistance technique, [...] a aidé à mieux comprendre le processus du développement et les facteurs qui contribuent à une croissance économique inégale dans les pays en développement. La coordination de ces trois domaines d'activité et les synergies existant entre eux devraient être préservées et améliorées».

II. RECHERCHE ET ANALYSE

Hier

6. La recherche et l'analyse ont toujours été à la base des travaux de la CNUCED sur le commerce et le développement. Bien que leur champ et leur orientation aient évolué au fil des ans, elles demeurent le principal moteur de l'action de cet organisme fondé sur le savoir. La formation de consensus et la coopération technique ne peuvent porter leurs fruits que si elles reposent sur des recherches approfondies dans tous les domaines intéressant le développement.

7. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED portent sur un large éventail de questions concernant le développement, qui vont des problèmes systémiques de l'économie mondialisée dans le domaine du commerce et du financement à la portée et au rôle des politiques nationales dans ce contexte. Il ne suffit pas d'appliquer des théories et des principes économiques bien établis: il faut aussi faire preuve de pragmatisme et se fonder sur des données empiriques indiquant ce qui marche et ce qui ne marche pas dans le cas particulier des pays en développement, en s'appuyant tantôt sur des analyses statistiques ou économétriques et tantôt sur des études de cas.

8. Les résultats des recherches et des analyses théoriques et empiriques concernant le commerce, le financement, l'investissement, les produits de base et le développement durable fournissent des éléments essentiels pour le débat intergouvernemental et la coopération technique. Ils sont principalement diffusés dans les grands rapports de la CNUCED – *Rapport sur le commerce et le développement*, *Rapport sur l'investissement dans le monde*, *Le développement économique en Afrique*, *Les pays les moins avancés* – ainsi que de nombreux autres documents directifs. Ils sont aussi communiqués directement aux gouvernements dans le cadre de programmes de coopération technique visant notamment à renforcer les capacités. Les travaux de recherche ont débouché, par exemple, sur l'établissement de la base de données TRAINS (système d'analyse et d'information commerciales), du logiciel WITS (World Integrated Trade Solution), des systèmes INFOCOMM et INFOSHARE qui fournissent électroniquement des données commerciales sur les produits de base, de la base de données MAST (mesures concernant le commerce des services), du SYGADE, du SYDONIA, de l'initiative pour le tourisme électronique et du modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles (ATPSM). Une des caractéristiques de ces activités est qu'en contribuant au renforcement des capacités elles permettent aux États membres de mieux gérer leur dette et leurs opérations douanières ou de procéder eux-mêmes à une analyse pour déterminer et exploiter les débouchés ou les positions de négociation.

9. Les résultats des recherches et analyses de la CNUCED contribuent aussi à enrichir les travaux, les publications et les documents de l'ONU à New York, ainsi que le matériel didactique. Les examens collégiaux des politiques d'investissement et des politiques scientifiques et technologiques débouchent aux niveaux national sur une coopération technique

concrète ou sont suivis de recherches plus approfondies. Les résultats des travaux de la CNUCED, ses bases de données et ses outils analytiques sont de plus en plus diffusés par l'Internet. Les fonctionnaires de la CNUCED les font en outre connaître à l'occasion de conférences nationales et internationales, de séminaires, d'ateliers et de programmes de formation spécialisés – par exemple dans le cadre des activités exécutées en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et sous l'égide de l'Institut virtuel.

Aujourd'hui

10. La CNUCED fait des travaux de recherche et d'analyse qui influent directement sur la coopération technique et sur les négociations concernant la politique macroéconomique, le commerce et l'investissement aux niveaux régional et multilatéral. Ils portent, par exemple, sur la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les mécanismes internationaux, y compris les systèmes monétaires, financiers et commerciaux, sur la coopération Sud-Sud, le SGPC, l'évolution des marchés de produits de base, l'incidence des déséquilibres mondiaux et les mesures qui pourraient être prises pour y remédier. Ils portent aussi sur les moyens de donner aux négociations commerciales multilatérales et régionales sur les biens et services et les questions connexes une orientation favorable au développement.

11. Les recherches et analyses de la CNUCED sur le système commercial multilatéral éclairent quant aux questions nouvelles qui se posent dans les négociations commerciales et aident les pays en développement à mieux évaluer leurs incidences sur le développement ainsi qu'à mieux définir et présenter leurs priorités et stratégies dans ces négociations. On citera en particulier les travaux menés de longue date sur les aspects des négociations de Doha qui touchent au commerce et au développement; les négociations commerciales sur les services, et en particulier les évaluations nationales de l'effet de la libéralisation des services sur le développement; les conséquences de l'accession à l'OMC pour le développement; l'interface entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux; le SGP, d'autres préférences commerciales et le commerce Sud-Sud; le règlement des différends dans le commerce international; les principales tendances concernant les prescriptions en matière d'environnement, de santé et de sécurité alimentaire sur les marchés d'exportation; les biens et services environnementaux.

12. Ces dernières années, la CNUCED a axé une bonne partie de ses travaux de recherche et d'analyse sur les politiques et les meilleures pratiques qui favorisent le développement à l'échelon national. Ses recherches visant à promouvoir de bonnes pratiques portent notamment sur les liens entre le commerce, la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté; le rôle du commerce et de l'investissement dans le développement, en particulier dans le renforcement de la capacité de production et d'exportation des pays en développement; les besoins particuliers des PMA et d'autres pays petits et vulnérables; la science et la technique, y compris les TIC; les transports, la facilitation du commerce ainsi que les opérations et la réforme douanières; le renforcement des capacités et le téléenseignement; les produits de base; les liens entre la politique en matière d'environnement et le commerce.

13. Certains pays et certains groupes régionaux font souvent appel à l'appui analytique de la CNUCED, en particulier pour se préparer aux conférences ministérielles de l'OMC. En outre, la CNUCED contribue par ses analyses directives aux rapports que le Secrétaire général de l'ONU présente à l'Assemblée générale sur un large éventail de questions, notamment le commerce

international et le développement, les produits de base, la dette et la technique au service du développement. La CNUCED fait aussi des analyses pour de grandes études de l'ONU comme l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* (publication annuelle), *World Economic Situation and Prospects* et le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*.

14. Pour ses activités de recherche, la CNUCED collabore avec d'autres organismes et organisations. Par exemple, elle développe et tient à jour le système WITS/TRAINS en collaboration avec la Banque mondiale, et le modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles avec la FAO; elle travaille à l'établissement d'une nouvelle base de données commune sur l'accès aux marchés avec l'OMC et le CCI, s'occupe de la base de données AMAD sur l'accès aux marchés agricoles en coopération avec l'OCDE, fait des recherches sur les produits de base avec le Fonds commun pour les produits de base, collabore à la mesure des TIC avec les 10 organisations membres du Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement et coopère au Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce.

15. Ses travaux de recherche sont renforcés par des analyses techniques portant sur des questions particulières soulevées dans le contexte du mécanisme intergouvernemental ou d'activités de coopération technique visant à répondre aux besoins spéciaux de certains pays ou de certaines régions. Elle a fait de nombreuses analyses de ce type au cours des deux dernières années. Elle a notamment mis au point un indice du commerce et du développement qui est présenté dans la nouvelle publication intitulée *Developing Countries in International Trade, 2005*, et publié des rapports dans la série *Trade, Poverty and Cross-Cutting Development Issues*, des évaluations nationales et sectorielles, le *Manuel sur le droit de la concurrence*, des examens collégiaux volontaires sur le droit et la politique de la concurrence, des études de marché dans le domaine du biocommerce, par exemple sur certains ingrédients naturels pour l'industrie des produits de beauté et l'industrie pharmaceutique, le rapport intitulé *Trade and Environment Review*, ainsi que des documents analytiques sur le commerce et les transports.

Demain

16. La CNUCED devra adapter ses travaux de recherche et d'analyse dans tous les domaines aux nouvelles formes d'interdépendance qui caractérisent l'économie mondiale, ainsi qu'aux résultats du Sommet mondial de 2005 qui ont pleinement confirmé la validité du mandat de São Paulo.

17. Les publications phares de la CNUCED peuvent beaucoup contribuer au débat international et à la formation de consensus sur les politiques de développement et les éléments d'un cadre international favorable au développement et à la réduction de la pauvreté. Les livraisons de 2004 et de 2005 du *Rapport sur le commerce et le développement*, par exemple, ont facilité concrètement les discussions sur les moyens d'assurer une plus grande cohérence entre les stratégies nationales de développement et les mécanismes internationaux, ainsi qu'entre les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Bien que les États membres s'accordent à penser qu'il faut suivre une démarche collective pour parvenir à une plus grande cohérence, leurs vues divergent encore beaucoup quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. De solides travaux de recherche et d'analyse seront donc nécessaires pour étayer les efforts visant à accroître la

cohérence des politiques économiques aux niveaux tant national qu'international. À la lumière des délibérations du Conseil, les travaux analytiques qui sous-tendent *Le Rapport sur le commerce et le développement* devraient être axés sur la marge de manœuvre dont disposent les pays en développement, compte tenu des éventuelles contraintes imposées par les règles multilatérales, sur les possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération régionale et leurs incidences dans le cadre de la formulation de stratégies de développement, et sur les relations entre, d'une part, le commerce et la croissance et, d'autre part, l'emploi et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

18. Les travaux de la CNUCED concernant la dette et les questions financières tiennent compte du fait que l'évolution macroéconomique, la dette, le financement, le commerce et le développement sont étroitement liés. Cela a conduit à formuler au fil des ans diverses opinions sur l'allègement et le financement de la dette, que les pays en développement ont jugées utiles pour leurs stratégies de développement. L'Assemblée générale n'a cessé d'appuyer ces travaux et d'en reconnaître la valeur, ce qui témoigne de la contribution de la CNUCED à la formation d'un consensus dans ce domaine. Pour être utile, la recherche devrait être «anticipative», c'est-à-dire porter sur les problèmes qui risquent de surgir et sur les questions nouvelles qui se posent à la communauté internationale. Le projet visant à renforcer les capacités pour assurer la viabilité de la dette ainsi que l'évaluation de l'impact des organismes de notation financière sur le développement (en réponse à une demande de l'Assemblée générale et des participants au Sommet mondial) en sont des exemples.

19. La CNUCED pourrait renforcer ses liens avec les organismes de recherche des pays développés et des pays en développement, par exemple en mettant sur pied un programme de chercheurs invités ou en approfondissant ses relations avec les réseaux de recherche. Cet élargissement lui permettrait de répondre rapidement et efficacement aux demandes urgentes. Au cours des débats intergouvernementaux, les États membres évoquent parfois des problèmes qui commencent à se poser dans leur pays, dans leur région ou sur le plan international, ce qui donne à la CNUCED des indications utiles pour se préparer à répondre aux besoins futurs.

20. Si les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED sont généralement connus, leur diffusion dans les pays en développement laisse encore à désirer. Il faut donc redoubler d'efforts pour les propager plus largement, en visant tout particulièrement les dirigeants, qui en sont les principaux bénéficiaires. À cette fin, il importe de mettre en œuvre une stratégie de communication plus efficace et de revoir les méthodes de diffusion, en particulier les moyens utilisés pour toucher les dirigeants de ces pays.

III. FORMATION DE CONSENSUS

Hier

21. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED est une instance de débat et de formation de consensus sur les principales questions internationales et nationales ayant trait au commerce et au développement. Il donne aussi des orientations au secrétariat de la CNUCED sur les travaux de recherche et d'analyse et sur les activités de coopération technique à mener dans tous les domaines pertinents.

22. Les débats organisés et les données d'expérience échangées dans le cadre des délibérations intergouvernementales de la CNUCED au cours des 40 dernières années ont nourri la réflexion sur les orientations à adopter dans les domaines suivants: création de liens plus efficaces entre le commerce et le développement et les autres secteurs de l'économie, atténuation des risques, gestion de la dette, transfert de technologie, réduction de la pauvreté, formation de partenariats, renforcement des capacités commerciales et des institutions. Le processus intergouvernemental a aussi orienté les activités techniques et les analyses de la CNUCED. On peut en tirer un enseignement majeur pour l'avenir, à savoir que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED doit avoir des bases solides, s'inscrire dans la durée et être axé sur les résultats pour accroître la confiance et le consensus et pour compléter et enrichir les travaux de recherche et d'analyse ainsi que les activités de coopération technique dans tous les domaines pertinents. Un autre enseignement est que, pour renforcer – sur le plan qualitatif comme quantitatif – leur participation, en pleine connaissance de cause, au commerce international et aux négociations commerciales, les pays en développement ont besoin d'être soutenus et la CNUCED, par le biais de la formation de consensus intergouvernemental, est en position privilégiée pour leur apporter ce soutien. Renforcer le rôle que joue la CNUCED dans ce domaine est un véritable enjeu pour la période à venir.

23. Les deux principaux tournants de l'histoire récente du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED ont été la huitième session de la Conférence organisée à Carthagène en 1992 et la neuvième session de la Conférence tenue à Midrand en 1996. À Carthagène, dans le souci d'adapter et de revitaliser les institutions, le mécanisme intergouvernemental a été restructuré afin d'enrichir les débats directifs, de s'attaquer plus efficacement aux problèmes nationaux et internationaux de développement et d'encourager les responsables de l'action gouvernementale à participer plus activement aux travaux de l'organisation. Le Conseil du commerce et du développement devait se réunir deux fois par an en session ordinaire (d'une durée de deux semaines chacune) et tenir des réunions directives d'une journée ou d'une demi-journée. Ses principaux organes subsidiaires devaient consister en quatre commissions permanentes – sur les produits de base, sur l'atténuation de la pauvreté, sur la coopération entre pays en développement et sur le développement des secteurs de services –, un comité spécial des préférences et un groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives. Le Conseil devait aussi compter cinq groupes de travail spéciaux (créés pour une durée de deux ans qui pourrait être prolongée) sur les investissements et les apports financiers, sur l'efficacité dans le domaine du commerce, sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement et sur les interactions des investissements et du transfert de technologie. Il était stipulé qu'il n'était pas nécessaire que le résultat des débats au sein du mécanisme intergouvernemental prenne toujours la forme de résolutions et qu'il conviendrait de recourir davantage à des conclusions concertées, des évaluations ou des résumés du Président. Au lendemain de la huitième session, il était largement admis que la CNUCED jouerait désormais un rôle clef dans la formation d'opinions et de consensus, au lieu de servir de cadre à la négociation d'accords internationaux.

24. La structure actuelle du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED a été arrêtée à la neuvième session de la Conférence tenue à Midrand en 1996². La réforme adoptée à Midrand

² Voir «Un partenariat pour la croissance et le développement» (TD/377), sect. III.B, par. 107 à 116.

visait à réduire la taille du mécanisme intergouvernemental et le nombre de réunions, à accroître l'apport de compétences spécialisées aux délibérations gouvernementales, d'améliorer les liens entre les activités du secrétariat et celles des organes intergouvernementaux, et de renforcer l'intégration des trois piliers de la CNUCED. Le nouveau mécanisme intergouvernemental a été subdivisé en trois étapes, à savoir: la formulation des avis des experts, le débat intergouvernemental dans les commissions, et le débat intergouvernemental et l'adoption de décisions au Conseil.

25. Conformément aux décisions adoptées à la neuvième session de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement se réunit une fois par an en session ordinaire à l'automne pour examiner la question de l'interdépendance ainsi que les questions concernant l'économie mondiale dans la perspective du commerce et du développement. Il tient jusqu'à trois réunions directives par an pour examiner des questions d'orientation et des questions institutionnelles. Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme examine les questions budgétaires et le programme de coopération technique de la CNUCED. Les trois Commissions (Commission du commerce des biens et services, et des produits de base; Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes; Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement) réalisent des travaux directifs intégrés et disposent d'un plus grand pouvoir de décision quant aux questions de fond. Pour bénéficier de contributions techniques de plus haut niveau, chaque commission peut convoquer jusqu'à trois réunions d'experts d'une durée de trois jours au maximum, dont les résultats ne doivent pas nécessairement prendre la forme de conclusions concertées. Les observations des experts devraient être communiquées à l'organe de tutelle compétent, auquel il appartient d'étudier les conséquences à en tirer sur le plan des orientations. Les experts devraient être désignés par leur gouvernement et siéger à titre personnel. Les participants aux réunions d'experts peuvent provenir du secteur public, du secteur privé, des milieux universitaires et d'ONG. En outre, le mandat de deux groupes intergouvernementaux d'experts – Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence – est maintenu.

26. Depuis la neuvième session de la Conférence, le mécanisme intergouvernemental a été évalué à deux reprises, à chaque fois à l'occasion de l'examen à mi-parcours. Il n'a été passé en revue ni à la dixième session ni à la onzième session de la Conférence. L'objectif de ces examens était d'adapter et d'améliorer le mécanisme et non pas de le restructurer. En février 1998, pendant les préparatifs de l'examen à mi-parcours relatif à la neuvième session de la Conférence, le Conseil a adopté des principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental (décision 446 (EX-16)). Il a notamment décidé que les bureaux devraient jouer un rôle plus actif; que les États membres devraient être consultés suffisamment longtemps à l'avance sur les thèmes des réunions-débats et sur le choix des intervenants; que la durée des réunions-débats devrait être limitée; que le Conseil devrait passer en revue les travaux des commissions et ne pas se contenter de prendre acte de leurs rapports; que le bureau de chaque commission devrait rester en fonctions entre les sessions; que les commissions devraient examiner les activités de coopération technique liées à leur programme de travail; que, chaque fois que possible, à l'issue de leurs travaux, les commissions devraient s'efforcer d'adopter des conclusions concertées intéressant la communauté internationale, les gouvernements et le secrétariat de la CNUCED; et que les réunions d'experts devraient conclure

leurs travaux en définissant les options concernant le renforcement des capacités, ainsi que des orientations générales.

27. En 2002, à l'occasion de l'examen à mi-parcours relatif à la dixième session de la Conférence, le Conseil a réexaminé le mécanisme intergouvernemental (TD/B(S-XIX)/7). Il a notamment décidé que l'ordre du jour du Conseil devrait être plus varié et plus souple; que suite à la publication du *Rapport sur les pays les moins avancés*, le Conseil tiendrait une réunion directive pour examiner le rapport et d'autres questions intéressant les PMA; les commissions devraient fonder leurs débats d'orientation sur les travaux de recherche effectués par le secrétariat, sur les rapports des réunions d'experts ainsi que sur d'autres contributions pertinentes; que le bureau et les coordonnateurs régionaux indiqueraient la nature du texte qu'ils voudraient obtenir des discussions et que, chaque fois que possible, ce texte devrait consister en un résumé établi par le Président rendant compte du dialogue de fond, ou prendre d'autres formes: principes, directives, meilleures pratiques, conclusions concertées, etc.; que la commission compétente devrait envisager la possibilité de débats suivis sur un même thème tout au long d'une série de réunions d'experts; que le résultat d'une réunion d'experts devrait refléter le dialogue consacré à des questions de fond et consigner les grands points sur lesquels il y a accord. En outre, les États membres étaient convenus de trouver, avant la fin de 2002, une solution à long terme permettant d'assurer le financement prévisible de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts.

Aujourd'hui

28. Pour ce qui est des résultats, depuis la onzième session de la Conférence, le Conseil a mené plusieurs actions concrètes qui ont contribué au dialogue directif et à la formation de consensus. Il a organisé deux débats de haut niveau, l'un sur les «faits nouveaux concernant les relations économiques internationales» et l'autre sur le thème «croissance économique et réduction de la pauvreté». En juillet 2005, en vue d'apporter sa contribution au Sommet du Millénaire+5, il a consacré une session extraordinaire à la «contribution du Conseil du commerce et du développement à la suite donnée aux conférences sur le développement organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment au Sommet du Millénaire». Il a adopté des conclusions concertées sur les pays les moins avancés et le développement en Afrique, ainsi que sur la coopération technique. Il a procédé à des examens annuels des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement. Il a rendu compte des résultats de ses délibérations à l'Assemblée générale.

29. Les commissions sont parvenues dans une certaine mesure à susciter des débats sur des questions thématiques. Un autre élément très positif a été l'interaction avec les organisations de la société civile et le secteur privé sur les questions de fond relatives au commerce et au développement. Dans certains cas, les commissions ont aussi permis à des experts internationaux de s'exprimer devant une audience mondiale sur des questions essentielles pour le développement comme les obstacles non tarifaires, les services et le développement, ainsi que le commerce et les possibilités d'investissement dans le domaine de la biodiversité. Elles ont aussi fourni des informations en retour et des conseils utiles aux programmes de fond de la CNUCED sur les orientations de leurs travaux. En outre, elles ont servi de cadre à des examens collégiaux consacrés à la politique d'investissement, au droit et à la politique de concurrence ainsi qu'à la politique d'innovation.

30. Certaines réunions d'experts ont favorisé l'échange international de données d'expérience et de meilleures pratiques concernant de nouvelles questions relatives au commerce et au développement, par exemple la Réunion d'experts sur les logiciels libres organisée en 2004, ainsi que la Réunion d'experts sur les services de distribution et la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IED tenues en 2005. Parfois, des acteurs clefs provenant du secteur public, du secteur privé et de la société civile ont pu être réunis pour examiner un sujet particulier, par exemple les services professionnels. Certaines réunions ont abouti à la création de réseaux de partage des connaissances (Initiative sur le tourisme électronique de la CNUCED) et de plates-formes (site Web sur la mesure des TIC) ou à l'élaboration de propositions conjointes de recherche ou de coopération technique (secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial).

31. Les deux groupes intergouvernementaux d'experts ont continué d'être des sources importantes et fiables de conclusions et d'orientations pour les États membres et le secrétariat dans les trois grands domaines d'activité de la CNUCED. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a servi d'organe préparatoire à la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives qui s'est tenue en 2005.

32. Les domaines dans lesquels le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental continue de susciter des préoccupations sont les suivants:

- L'ordre du jour des sessions ordinaires et des réunions directives du Conseil est pratiquement inchangé d'une année sur l'autre, ce qui montre que l'objectif d'une plus grande souplesse énoncé en 2002 n'a pas été atteint;
- Les relations entre les réunions d'experts et les commissions et entre les commissions et le Conseil ont tendance à être purement formelles, l'organe de tutelle se contentant de prendre note du rapport de l'organe subsidiaire;
- Les délégations n'ont pas toujours pu décider si les travaux de la Commission devaient aboutir à des recommandations à l'intention du secrétariat de la CNUCED ou à des conclusions concertées de portée plus générale;
- En raison du nombre d'experts et de la durée de leurs interventions, le temps consacré au débat intergouvernemental est souvent insuffisant;
- Les bureaux n'ont peut-être pas toujours joué le rôle actif envisagé lors des examens à mi-parcours antérieurs;
- Les réunions d'experts ont été inégales sur les plans de la documentation, de la participation, du degré de spécialisation, de l'intérêt du sujet et des résultats;
- La question du financement de la participation des experts n'a pas été réglée;

- Les rapports des organes intergouvernementaux de la CNUCED ne sont pas toujours conformes aux lignes directrices de l'ONU en matière d'établissement de rapports, en particulier aux limites fixées pour la longueur des rapports;
- Les résultats des travaux du mécanisme intergouvernemental ne sont pas suffisamment diffusés;
- Les consultations mensuelles du Président du Conseil associant toutes les délégations intéressées se sont tenues de manière irrégulière.

Demain

33. Par le passé, les modifications structurelles du mécanisme intergouvernemental ont été apportées lors des sessions de la Conférence, au niveau ministériel. Les examens à mi-parcours ont porté uniquement sur l'évaluation et l'amélioration des méthodes de travail. Le présent examen à mi-parcours ne devrait donc pas aboutir à une refonte, mais à une adaptation et une amélioration du mécanisme intergouvernemental.

34. Sur le plan général, il pourrait être utile de revoir les relations entre les différentes parties du mécanisme intergouvernemental. Actuellement, en théorie, un sujet particulier, souvent choisi par les États membres sur la suggestion du secrétariat, est examiné lors d'une réunion d'experts. Les résultats de cette réunion sont présentés à la commission compétente pour examen, et les travaux de la commission sont ensuite examinés par le Conseil. Toutefois, comme il a été noté plus haut, les relations entre les différents niveaux ont tendance à être formelles et donc peu efficaces. Il se peut que les attentes aient été excessives à ce sujet et que toutes les questions n'aient pas besoin d'être examinées à tous les niveaux. Des sujets différents pourraient peut-être être examinés à différents niveaux, selon que de besoin, sans qu'il y ait nécessairement transmission directe des résultats à l'organe de tutelle pour en poursuivre l'examen.

35. On doit aussi se demander si les lignes directrices proposées lors du dernier examen à mi-parcours sont appliquées avec la vigueur nécessaire. Par exemple, il est stipulé dans les résultats de l'examen à mi-parcours mené en 2002 ce qui suit: «Lorsqu'elles examinent les résultats de réunions d'experts, les commissions devraient ajouter aux travaux de ces derniers, et s'abstenir autant que possible de débats faisant double emploi... Les commissions devraient fonder leur débat d'orientation sur les travaux de recherche effectués par le secrétariat, sur les rapports de réunions d'experts ainsi que sur d'autres contributions pertinentes.». Une attention accrue pourrait être accordée à la concordance des sujets choisis pour les réunions d'experts et de l'ordre du jour des commissions.

36. Au niveau du Conseil, les travaux de cet organe devraient être renforcés en adaptant l'ordre du jour des sessions ordinaires et des réunions directives. Par exemple:

- L'ordre du jour du Conseil pourrait être plus varié et plus en prise avec l'actualité;
- Le Conseil pourrait envoyer sa contribution à la rédaction de la résolution de l'Assemblée générale sur le commerce international et le développement;

- Un point relatif à l'investissement pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la session ordinaire;
- Une réunion directive consacrée au Rapport sur les PMA pourrait être organisée à nouveau (elle pourrait traiter de toutes les questions relatives aux PMA, ce qui permettrait d'inscrire un autre point à l'ordre du jour de la session ordinaire);
- Il pourrait être envisagé de consacrer une réunion directive aux questions de fond relatives à l'Afrique (ce qui permettrait aussi d'inscrire un autre point à l'ordre du jour de la session ordinaire).

37. Au niveau des commissions:

- L'ordre du jour de chaque commission pourrait être limité à un ou deux grands thèmes et à un examen des orientations. Cet examen pourrait prendre la forme d'une réunion distincte présidée par les présidents de commission;
- Dans les délibérations des commissions, le temps consacré aux réunions-débats devrait être réduit;
- Le rôle du bureau devrait être renforcé, par exemple dans la prise de décisions concernant la nature des résultats, l'ordre du jour des sessions suivantes et les sujets des réunions d'experts;
- Les commissions pourraient s'efforcer de se conformer aux lignes directrices de l'ONU en matière d'établissement de rapports, par exemple en décidant de supprimer les résumés des déclarations individuelles.

38. Au niveau des réunions d'experts:

- Dans le cadre de la structure actuelle, chaque commission pourrait envisager de tenir une réunion d'experts pluriannuelle pour examiner un grand thème. Chaque Commission convoquerait des réunions d'experts ponctuelles et des réunions d'experts pluriannuelles. Pour les secondes, un grand thème pourrait être choisi et la commission compétente pourrait indiquer clairement quels devraient en être les résultats et le calendrier. Ces réunions d'experts pourraient rendre compte succinctement et annuellement à la commission de tutelle jusqu'à ce que leurs travaux ou leur mandat soient achevés. Leurs résultats pourraient consister aussi à recenser les meilleures pratiques, à formuler des orientations, à proposer des questions qui pourraient faire l'objet de nouvelles études et analyses, etc. Les experts pourraient aussi définir des options quant au renforcement des capacités et des orientations générales sans être contraints de parvenir à un consensus. Cela permettrait d'accroître la concertation entre experts et les inciterait à s'investir davantage, à l'image de ce qui se fait dans les groupes intergouvernementaux d'experts. Il serait essentiel d'assurer un financement prévisible;
- Lors de l'établissement des résumés, les présidents pourraient être incités à souligner davantage les motifs d'accord afin d'en accroître l'intérêt pour les décideurs.

39. Plus généralement:

- On pourrait avoir davantage recours à des réunions informelles pour examiner des questions d'actualité, comme la réunion informelle de réflexion sur la contribution du Cycle de Doha au développement convoquée par le Secrétaire général de la CNUCED en janvier 2006, et la participation des acteurs non étatiques pourrait être encouragée;
- Les consultations mensuelles du Président du Conseil pourraient être consolidées sous la forme d'un échange régulier et informel de vues entre les délégations et entre ces dernières et le secrétariat;
- La diffusion des débats et des résultats des réunions intergouvernementales pourrait faire l'objet d'une attention particulière. Quelle que soit leur nature, les résultats doivent être facilement accessibles pour les décideurs, sinon leur impact risque d'être minimal.

40. Enfin, il est probablement vrai de dire que, quelles que soient les modifications apportées au mécanisme intergouvernemental, la réussite de ce processus dépendra en fin de compte de la participation permanente de tous les acteurs, en particulier des États membres et du secrétariat.

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE

Hier

41. Dans la plupart des organisations internationales et des programmes bilatéraux d'aide, les activités de coopération technique découlent d'activités de fond ou intergouvernementales et sont généralement déterminées par la demande des pays bénéficiaires. Dans certains cas, elles font suite aux conclusions d'études, alors que dans d'autres elles résultent principalement de décisions intergouvernementales ou gouvernementales. À la CNUCED, les activités de coopération technique sont intrinsèquement liées aux deux piliers que sont la recherche et l'analyse et la constitution d'un consensus. Compte tenu de son rôle directeur au sein de l'ONU pour le traitement intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes, son assistance technique en faveur des pays en développement repose sur trois impératifs:

- Elle découle et est fonction de la demande/des besoins des pays en développement bénéficiaires, individuellement ou en groupes, et des pays en transition;
- Elle est conforme aux pratiques optimales en matière de développement national et mondial et contribue à l'évolution de ces pratiques, comme il ressort de ses recherches et analyses;
- Elle est examinée et approuvée par les instances intergouvernementales, ainsi que par les donateurs et les gouvernements bénéficiaires.

42. Le Consensus de São Paulo réaffirme l'importance des activités de coopération technique de la CNUCED, qui constituent l'un de ses trois grands axes d'action, comme l'a reconnu la

septième session de la Conférence et réaffirmé la neuvième session, qui a demandé un renforcement de la coopération technique considérée comme «un complément indispensable des analyses et des délibérations de caractère directif» de l'institution.

43. La dixième session de la Conférence a encore réaffirmé l'importance de ce pilier, déclarant que:

«La coopération technique est l'une des trois principales fonctions de la CNUCED. Elle est la manifestation concrète de son action en faveur du développement national, régional et mondial.

La CNUCED devrait axer sa coopération technique sur:

a) Le renforcement des capacités pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale d'une façon compatible avec les exigences de leur développement;

b) La préparation aux négociations commerciales multilatérales et l'application de leurs résultats;

c) La promotion de la coopération entre pays en développement aux niveaux sous-régional, régional et interrégional.»³.

44. Lors de la Conférence de São Paulo, l'accent a été mis sur l'efficacité des fonctions de coopération technique de la CNUCED:

«Les activités d'assistance technique de la CNUCED doivent faire l'objet d'un suivi adapté pour renforcer leur efficacité. La question du financement permanent et prévisible des activités de la CNUCED en faveur du développement doit être abordée.»

45. La stratégie de la CNUCED en matière de coopération technique, adoptée par le Conseil du commerce et du développement dans sa décision 478 (L) en 2003, trouve son origine dans le concept de développement des capacités. Elle met l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement à formuler, mettre en œuvre et évaluer leurs propres politiques en matière de commerce, d'investissement et de développement et de participer efficacement au système commercial international, en vue d'appuyer des stratégies du développement appropriées et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

46. La demande croissante d'assistance technique de la CNUCED et l'augmentation parallèle des ressources apportées par les donateurs témoignent de l'importance de l'appui aussi bien des donateurs que des pays bénéficiaires en faveur de ses activités. Le montant des contributions volontaires a également augmenté sensiblement, passant de 22 millions de dollars É.-U. par an en moyenne entre 2000 et 2004 à 34,8 millions en 2005, dont près d'un tiers en provenance de pays en développement (dans une large mesure dans le cadre de prêts multilatéraux ou de mécanismes de dons).

³ TD/386, par. 164.

47. Depuis le début des années 90, la CNUCED considère que la gestion des activités de coopération technique doit être confiée à chaque division. Une telle approche était à l'époque appropriée, et l'est toujours, compte tenu des trois grands objectifs suivants:

- Maintenir des synergies entre les trois piliers, de telle façon que la coopération technique continue de s'appuyer sur les deux autres et d'y contribuer, tout en étant en mesure de répondre à une demande de plus en plus importante;
- Confier au personnel technique plutôt qu'au personnel administratif la gestion du cycle de coopération technique, étant donné qu'il est mieux placé pour évaluer les besoins et traiter avec les bénéficiaires et les donateurs intéressés;
- Maintenir un service administratif relativement limité, qui doit se décharger dans toute la mesure possible des tâches administratives de plus en plus lourdes liées à la demande croissante de coopération technique et à l'augmentation du financement bilatéral en provenance de donateurs.

48. Les activités engagées dans le cadre de la coopération technique ont suscité une interaction importante entre les trois piliers de l'action de la CNUCED. Pour répondre aux demandes des pays en développement, celle-ci a entrepris des recherches considérables sur le terrain sur des thèmes découlant des mandats énoncés dans le Consensus de São Paulo, et les résultats de ces recherches ont été extrêmement utiles pour la préparation des documents destinés aux réunions intergouvernementales et pour l'orientation des activités consultatives. La CNUCED exécute un portefeuille de projets et de programmes nationaux, régionaux, mondiaux, thématiques et sectoriels qui profitent à l'ensemble des pays en développement, ainsi qu'aux pays en transition et qui porte aussi bien sur des questions actuelles que sur de nouvelles questions en rapport avec le commerce international (produits de base, services, environnement et concurrence) et les négociations commerciales, l'accession à l'OMC, les investissements et le développement des entreprises, la technologie et les technologies de l'information ainsi que les stratégies en matière de dette, de financement et de développement. Les activités de coopération technique sont directement liées à l'avantage comparatif de la CNUCED, déterminées par la demande et adaptées à l'offre, et conçues spécifiquement en fonction des besoins du pays bénéficiaire, ou des besoins régionaux et mondiaux. Financées par des ressources extrabudgétaires, elles lui ont également permis d'appliquer sur le terrain les résultats de ses activités d'analyse et de création d'un consensus. Ces activités sont décrites en détail dans les documents concernant l'application du Consensus de São Paulo préparés à l'occasion du premier examen à mi-parcours et seront à nouveau examinées, comme chaque année, lors de la session de septembre 2006 du Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme.

Aujourd'hui

49. Le développement du programme de coopération technique de la CNUCED se trouve aujourd'hui à un tournant: les résultats obtenus s'agissant d'apporter une assistance essentielle et novatrice aux pays en développement et en transition, de constituer de nouveaux partenariats pour le développement et de contribuer au travail mené dans les deux autres grands domaines d'activité de la CNUCED au moyen d'expériences réelles sont avérés. Ces activités sont bien placées pour se développer et s'améliorer davantage encore, mais un tel développement posera de nouveaux problèmes en matière de gestion, d'orientation stratégique et de relations

extérieures. L'examen à mi-parcours peut fournir au secrétariat des orientations stratégiques afin de traiter les divers objectifs énoncés dans le Consensus de São Paulo. Il est par conséquent utile de partager avec les gouvernements la position actuelle du secrétariat en la matière. Cet examen des questions les plus importantes traduit le sérieux apporté par le secrétariat à l'amélioration permanente de la gestion des activités opérationnelles.

50. La poursuite des activités et la réalisation de nouveaux résultats dépendront de trois facteurs clefs:

- La gestion des activités;
- La pertinence et la cohérence de la stratégie de coopération technique;
- Les partenariats et les relations établies avec les organisations internationales, les donateurs et les bénéficiaires.

51. Les observations des donateurs, des bénéficiaires, des responsables de projet de la CNUCED ainsi que des organes internes et externes de contrôle montrent que l'exécution des activités de coopération technique comme le respect des procédures opérationnelles standard, l'établissement des rapports financiers et opérationnels et les pratiques de mobilisation de fonds souffrent de certaines insuffisances. En outre, certains États membres considèrent que le programme de coopération technique manque de cohérence globale, et d'autres ont insisté sur le fait que la coopération technique ne devait pas nuire aux fonctions historiques essentielles de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse et la création d'un consensus intergouvernemental. Étant donné que des organisations internationales sans cesse plus nombreuses mènent des activités de coopération technique dans des domaines traditionnellement du ressort de la CNUCED, il devient de plus en plus important de rationaliser le financement des donateurs et de mieux coopérer avec d'autres institutions. Parallèlement, les donateurs sont de plus en plus exigeants concernant le professionnalisme de l'exécution des activités, leur impact, leur gestion et les rapports à ce sujet.

52. Bien qu'une telle structure décentralisée pose un certain nombre de problèmes, comme brièvement décrit ci-dessus, elle a permis à la CNUCED de répondre plus rapidement aux nouveaux besoins des pays bénéficiaires et d'élargir son champ d'action. Les examens des modalités de gestion et d'organisation des activités de coopération technique réalisés depuis 1994 ont montré l'intérêt d'une telle approche centralisée aux différents stades – conception, mobilisation des ressources, planification, exécution, contrôle, évaluation et établissement de rapports. Ces dernières années, les efforts destinés à améliorer la gestion de la coopération technique ont mis l'accent sur le renforcement de la supervision au niveau central, les échanges d'informations entre divisions, la coordination entre les divisions et la direction, le renforcement de la capacité de gestion au niveau des responsables/fonctionnaires de programme et l'amélioration des procédures administratives de façon à améliorer la performance des activités. Aujourd'hui, le développement des activités ainsi que de leur financement pose de nouveaux problèmes:

- Les niveaux de performance varient d'un programme à l'autre;

- Les fonctionnaires chargés de la coopération technique au sein des divisions doivent consacrer un temps considérable à l'administration, ce qui pourrait nuire aux activités de recherche et de délibération de l'institution;
- Si certaines unités du secrétariat utilisent pleinement les ressources disponibles, et pourraient faire davantage encore si elles avaient accès à des ressources supplémentaires, d'autres unités disposent en revanche peut-être de plus de ressources qu'elles ne peuvent utiliser rapidement;
- Il n'existe pas d'attitude commune à l'égard de la coopération technique;
- Les risques financiers et les risques liés au respect des règles ont augmenté;
- Les activités de coopération technique de la CNUCED sont perçues à l'extérieur comme manquant de cohérence et difficiles à distinguer de celles d'autres fournisseurs d'assistance technique liée au commerce au niveau international.

53. La stratégie générale de coopération technique que le Conseil a adoptée par sa décision 478 (L), et qui a été approuvée lors de la onzième Conférence, n'a pas répondu aux attentes. Plus concrètement, son adoption officielle n'a pas eu l'impact attendu en terme d'élaboration de programme, de mobilisation de ressources et d'exécution. Si elle exprime bien l'esprit et les raisons d'être des activités de coopération technique de l'institution, et résume comme il convient les principaux objectifs sectoriels, elle ne comporte pas de cadre indicatif de programmation ni de liens fonctionnels avec la croissance des ressources et des activités dans les différents domaines de coopération. Elle ne constitue pas une incitation claire en faveur de nouvelles activités, pas plus qu'elle ne fournit d'orientations pratiques concernant l'adoption de décisions au sujet de ces nouvelles activités ou ne soutient les efforts de mobilisation de ressources. Enfin, elle n'a pas été utilisée pour consolider, rationaliser et établir des priorités concernant l'affectation de ressources entre les divers programmes.

54. De même que les activités de coopération technique de la CNUCED dans le domaine du commerce et liées au commerce se sont développées au cours des dernières années, d'autres organismes et organisations (tels que le PNUD, l'OMC et la Banque mondiale), groupes régionaux (comme le Secrétariat du Commonwealth, la Commission européenne et certaines institutions financières régionales), ou acteurs de la société civile (organisations non gouvernementales, centres de recherche et entreprises) ont engagé des programmes liés au commerce. Lorsqu'elle y a été invitée, la CNUCED a collaboré avec ces initiatives ou a coordonné ses activités avec elles dans la mesure où ses propres priorités le lui permettaient. Elle participe pleinement aux débats en cours concernant la réforme de l'ONU, en particulier la cohérence des activités opérationnelles pour le développement, qui devraient certainement renforcer son rôle directeur dans le domaine de la coopération technique liée au commerce et au développement. Face aux nouveaux défis, la CNUCED devra élargir son champ d'action et développer sa collaboration dans un domaine qui compte un nombre sans cesse croissant d'intervenants. À cet égard, le secrétariat devait veiller à préserver ses compétences spécifiques au niveau mondial, de façon à pouvoir au mieux répondre aux besoins d'assistance technique des pays en développement au niveau régional ou national.

55. L'action de la CNUCED s'inscrit dans un système international de coopération pour le développement de plus en plus «mondialisé», qui a ouvert de nouvelles possibilités en matière de coopération interinstitutions aux niveaux mondial, régional et national. Les questions de partenariat stratégique et de cohérence avec les fonctions d'autres organismes de développement du système des Nations Unies sont ainsi devenues essentielles, et la CNUCED est prête à contribuer à de nouveaux programmes à l'échelle du système (tels que l'initiative «Aide pour le commerce»), comme à poursuivre son engagement avec d'autres (tels que le Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés et le programme intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et autres pays africains). L'intensification récente du dialogue avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le PNUD, la Banque mondiale, le secrétariat de l'OMC et d'autres organismes l'aidera à se positionner de telle sorte qu'elle puisse tirer au mieux parti de ses avantages comparatifs pour les activités opérationnelles pour le développement.

Demain

56. Pour renforcer son rôle de coopération technique, le secrétariat de la CNUCED est en train d'adopter une série de mesures fondées sur les buts et principes suivants:

- Une plus grande efficacité grâce à des activités mieux ciblées dont la conception, l'exécution, le contrôle et l'évaluation d'impact ont été améliorés;
- Une plus grande crédibilité, résultant de progrès en matière d'exécution, d'établissement de rapports et de publicité;
- Une cohérence accrue grâce à une meilleure coordination et synchronisation et à la réalisation de synergies, aussi bien au sein de l'institution qu'avec les donateurs, les bénéficiaires et les organismes partenaires;
- Des activités qui restent déterminées par la demande et adaptées aux conditions particulières des bénéficiaires.

57. Dans l'immédiat, les activités de coopération technique continueront d'être décentralisées. Pour ce qui concerne l'avenir, il existe un large consensus qui repose notamment sur les objectifs suivants:

- Un «centre» plus fort pour une plus grande efficacité. La préparation et l'exécution décentralisées des projets impliquent nécessairement la mise en œuvre d'une approche partant du centre, qui assure une cohérence et une orientation générales;
- Le Secrétaire général de la CNUCED modifiera l'organisation du secrétariat afin de lui donner une capacité accrue en matière de conception, d'exécution et de mise en œuvre des activités de coopération technique; de lui permettre de mieux coordonner les activités et de mobilisation de fonds et d'établissement de rapports; et d'assurer une plus grande cohérence ainsi que des synergies plus importantes entre les divers programmes;

- La culture en matière de gestion sera alignée sur les meilleures pratiques de façon à assurer un plus grand professionnalisme, ainsi qu'à rendre les activités plus prévisibles et plus efficaces et à respecter pleinement les règles et règlements des Nations Unies grâce à une formation plus spécialisée à la gestion de la coopération technique et à d'autres activités;
- La CNUCED adoptera un système de partage de l'information adapté du portail du Centre du commerce international CNUCED/OMC, afin notamment d'améliorer les échanges d'informations et de permettre aux donateurs et aux bénéficiaires d'obtenir des informations d'actualité et pertinentes;
- Les liens entre la coopération technique et les deux autres piliers continueront d'être renforcés. Le point qui sera fait à cette occasion de même que la consolidation et la création des mécanismes de coordination nécessaires favoriseront la consolidation du programme de coopération technique;
- La stratégie de coopération technique devrait faire l'objet d'un examen afin de s'assurer qu'elle est parfaitement adaptée aux réalités opérationnelles et mieux positionnée vis-à-vis de l'extérieur;
- De même, le secrétariat définira une vision réaliste de la mesure dans laquelle les activités de coopération technique peuvent aider le pays bénéficiaire à accentuer son action;
- Le résultat du débat actuel concernant le rôle futur des équipes de pays des Nations Unies, auquel la CNUCED peut certainement contribuer compte tenu de sa portée mondiale, sera également un élément important pour ce qui est de déterminer la capacité administrative de la CNUCED à gérer un portefeuille de plus en plus important d'activités dans les divers domaines où elle a fait la preuve de ses compétences techniques et opérationnelles;
- Pour ce qui est de la collaboration interinstitutions, la CNUCED s'appuiera également sur l'ensemble de ses compétences, expériences et expertises techniques, dont elle tirera mieux parti, ainsi que sur la structure en trois piliers qui permettent de faire en sorte que les activités ne soient pas engagées en dehors de tout contexte technique ou politique;
- Les États membres et les donateurs ont un rôle essentiel à jouer pour que les principales compétences de la CNUCED ne soient pas reprises par d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, afin d'assurer une plus grande cohérence en matière de coopération technique;
- Une amélioration durable des activités de coopération technique nécessitera un financement plus important et prévisible.
